

MASTER MENTION DROIT DES ESPACES ET DES ACTIVITÉS MARITIMES (DEAM)

PARCOURS DROIT, MER ET LITTORAL

Semestre 10

PARCOURS ALTERNANT S10

UE : Maîtriser le cadre juridique de l'exploitation et de la préservation du milieu marin

5 crédits ECTS

Modalités de contrôle des connaissances

Session 1 ou session unique - Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
	CT	Oral		50%	Évaluation commune entre UE Maîtriser les risques et les contentieux maritimes et l' UE Maîtriser le cadre juridique de l'exploitation et de la préservation du milieu marin (sauf droit des pêches non évalué lors du grand oral) Grand oral de 20 à 30 mn devant un jury CTHS place à la fin des cours du semestre
	Contrôle ponctuel	Écrit et/ou Oral		50%	Une seule note CP (= 50%) constituée de la moyenne des évaluations de chaque matière de l' UE 1 évaluation CP écrit ou oral dans chaque matière de l U E Poids égal pour le calcul de la moyenne

Session 2 : Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
	CT	Oral	30		Note grand oral 100 % si CP défavorable sinon 50% CP - 50% CT si note de CP favorable à l'étudiant

Droit international de l'exploitation des ressources marines

Droit des pêches et de l'aquaculture

Droit de l'environnement marin

Energies marines renouvelables